



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 25 mars 2010 — N° 99

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 44.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant le 10^e anniversaire de Baluchon Alzheimer.

M. Drainville (Marie-Victorin) fait une déclaration concernant la Journée Lavande pour l'épilepsie.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration concernant M. Dany Laferrière.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le Gala Révélation 2010.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant l'encan chinois à Stoneham pour venir en aide au peuple d'Haïti.

25 mars 2010

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant la Fondation Ubald-Villeneuve.

M. Robert (Prévost) fait une déclaration concernant Mme Line Chaloux.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Journée de l'indépendance de la Grèce.

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant le 10^e anniversaire du COGEBY.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant le Gala reconnaissance jeunesse.

À 9 h 57, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

25 mars 2010

Présentation de projets de loi

M. Dutil, ministre du Revenu, au nom de M. Béchar, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 93 Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 93.

n° 92 Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 92.

Dépôts de documents

M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, dépose :

Le rapport concernant la reconnaissance et le financement de Zecs Québec pour les années 2007, 2008 et 2009.

(Dépôt n° 1133-20100325)

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 18 février 2010 par Mme Richard (Marguerite-D'Youville) et par M. Khadir (Mercier), concernant la catégorisation des prestataires d'aide sociale.

(Dépôt n° 1134-20100325)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 347 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.
(Dépôt n° 1135-20100325)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bachand (Arthabaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 30 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.
(Dépôt n° 1136-20100325)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Tomassi, ministre de la Famille, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Khadir (Mercier) retire certains propos non parlementaires.

25 mars 2010

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. McKay (L'Assomption), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'eau, qui se tenait le 22 mars dernier sur le thème « De l'eau propre pour un monde sain »;

QU'elle réaffirme l'importance de protéger cette ressource essentielle à la vie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Richard (Marguerite-D'Youville), Mme Blais, ministre responsable des Aînés, M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail exceptionnel accompli par les bénévoles des Popotes roulantes du Québec et qu'elle salue leur engagement constant depuis plus de 44 ans.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

25 mars 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le remarquable parcours de l'humaniste et artiste M. Dany Laferrière;

QU'elle reconnaisse l'ensemble de son œuvre et sa contribution notable au rayonnement de la littérature québécoise à travers le monde.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale sur le projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements et tienne des auditions publiques à compter du mardi 18 mai 2010;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 7 mai 2010;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

25 mars 2010

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de poursuivre les discussions sur le document de consultation sur la question de mourir dans la dignité;
- la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité se réunira en séance de travail afin de discuter de la promocarte;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition et de discuter d'un mandat d'initiative concernant le décrochage scolaire.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

25 mars 2010

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 87, Loi sur la publicité légale des entreprises, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 87 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 87 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, propose que le projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 77 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 30 mars 2010, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 26, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 mars 2010 à 13 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES